

# *Les débuts du téléphone dans le département de la Vienne (1882-1960)*



Denise JUNGER  
Pascal MILON

Dossier 16 - 2016





[www.chauvigny-patrimoine.fr](http://www.chauvigny-patrimoine.fr)

Association des Publications Chauvinoises - A.P.C.  
B.P. 64 - 86300 CHAUVIGNY  
Tél. : 05 49 46 35 45  
e-mail : [musees.chauvigny@alienor.org](mailto:musees.chauvigny@alienor.org)  
[apc@chauvigny-patrimoine.fr](mailto:apc@chauvigny-patrimoine.fr)

[www.chauvigny-patrimoine.fr](http://www.chauvigny-patrimoine.fr)

Directeur de publication : Max AUBRUN  
Maquette - Mise en page : Sylvie CLÉMENT-GILLET



ISSN 1281-7481  
ISBN 979-10-90534-35-3

Dossier 16 - 2016

ISSN 1281-7481  
ISBN 979-10-90534-35-3





*Les débuts du **téléphone** *  
*dans le département de la Vienne*  
*(1882-1960)*

**Index et  
compléments**

- . Index des noms de personnes ;
- . Index des noms géographiques, professionnels, commerciaux et des institutions ;
- . Index des mots-matières ;
- . Repères chronologiques de l'histoire du téléphone dans le monde, en France et dans la Vienne (1871-1970) ;
- . Ministres et sous-secrétaires d'État des P.T.(T.) (1877-1972) ;
- . Directeurs de l'Administration centrale des Télégraphes et des Téléphones (1793-1970) ;
- . Directeurs des Postes, Télégraphes et Téléphones de la Vienne (1878-1970) ;
- . Receveurs des bureaux des Postes, Télégraphes et Téléphones de Poitiers et de Châtellerault (1884-1919) ;
- . Maires de Poitiers (1871-1925) ;
- . Préfets et sous-préfets de la Vienne (1880-1925) ;
- . Sénateurs et députés de la Vienne (1880-1920) ;
- . Conseillers généraux de la Vienne (1880-1920) ;
- . Chambre consultative des Arts et Manufactures (1880-1900) -  
Chambre de commerce de Poitiers et de la Vienne (1901-1920).

sont disponibles à l'adresse :

[http://www.chauvigny-patrimoine.fr/Editions/fiche\\_dossiers.php?id=DOS016](http://www.chauvigny-patrimoine.fr/Editions/fiche_dossiers.php?id=DOS016)



# **Directeurs de l'Administration centrale des Télégraphes et des Téléphones (1793-1970)**

## **1 – Administration centrale du Télégraphe aérien (1793-1845)**

- 1793-1805 Claude Chappe (administrateur en chef).  
1805-1823 Ignace et Pierre Chappe (administrateurs en chef).  
1823-1830 Urbain de Kerespertz (comte) (administrateur en chef).  
1830-1831 Pierre-François Marchal (administrateur en chef).  
1831-1845 Alphonse Foy (administrateur en chef).

*La loi du 2 mai 1837 soumet à autorisation gouvernementale toutes transmissions d'informations par des moyens télégraphiques ou autres.*

## **2 – Administration centrale des Lignes Télégraphiques (1845-1877)**

- 1845-1853 Alphonse Foy (1846) (administrateur en chef des Télégraphes).

*Loi du 29 novembre 1850 qui autorise la correspondance télégraphique privée.*

- 1854-1857 Henri Michon de Vougy (vicomte) (directeur général des Télégraphes).

*Premier directeur général.*

- 1857-1860 Pierre, Auguste Alexandre (directeur général des Télégraphes).  
1860-1870 Henri Michon de Vougy (vicomte) (directeur général des Télégraphes).  
1870-1871 François-Frédéric Steenackers (directeur général des Télégraphes) et Ernest Mercadier.  
1871-1877 Henri, Pierre Pierret (directeur général des Télégraphes).

*La loi du 6 décembre 1873 décrète la fusion du service postal et du service télégraphique, mais, compte tenu de toutes les oppositions suscitées par cette fusion, elle n'est effectivement décidée qu'à la fin de l'année 1877.*

*Le 20 décembre 1877 est créé un sous-secrétariat au ministère des Finances qui a dans ses attributions les Postes et les Télégraphes.*

## **3 – Administration centrale des Postes, des Télégraphes et des Téléphones (1877-1946)**

- 1877-1887 Les ministres des Postes et des Télégraphes : Louis-Adolphe Cochery (d'abord sous-secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes), Jean Sarrien et Félix Granet exercent un contrôle direct sur l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes.

*Le décret du 5 février 1879 crée un "ministère des Postes et Télégraphes".*

*Le décret du 30 mai 1887 supprime le ministère des Postes et Télégraphes.*

*Régie financière du 30 mai 1887 au 22 février 1889 rattachée aux Finances.*

1887-1890 Georges Coulon (directeur général des Postes et des Télégraphes)

*Le décret du 28 juillet 1887 fixe, pour la première fois, le cadre de la direction générale. Sous la responsabilité d'un directeur général, l'administration centrale se compose d'un "service central" et de trois divisions :*

- la division "matériel et construction",
- la division "exploitation" et
- la division "comptabilité".

*Le décret du 13 août 1889, lors de la "nationalisation du téléphone", crée une quatrième division intitulée "exploitation électrique" qui comprend un bureau pour la correspondance télégraphique et un second pour la correspondance téléphonique. L'ancienne division "exploitation" devient l'"exploitation postale".*

*En 1889, suite à la nationalisation du téléphone, l'Administration des Postes et des Télégraphes devient, en fait, sinon en titre, l'Administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.*

1890-1896 Justin de Selves (directeur général des Postes et des Télégraphes)

*Par le décret du 2 février 1892, le "service central" disparaît et un "bureau central" est créé. Le service du personnel et l'inspection générale sont rattachés au directeur général. Les autres attributions de l'administration centrale sont réparties en trois services :*

- le service du "matériel et de l'exploitation électrique",
- le service de l'"exploitation postale" et
- le service de la "comptabilité".

*Par décret du 23 mai 1896, l'emploi de directeur général des Postes et des Télégraphes est supprimé. Il est créé un sous-secrétariat des Postes et des Télégraphes qui, sous l'autorité du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, exerce les attributions antérieurement données au directeur général.*

*Par le décret du 29 octobre 1899, le cabinet du ministre (ou du sous-secrétaire d'État) fait son apparition, il prend en charge le service du personnel. L'administration centrale comprend 5 directions :*

- la direction de l'exploitation postale,
- la direction de l'exploitation électrique,
- la direction du "matériel et de la construction",
- la direction de la comptabilité et
- la "direction de la Caisse nationale d'épargne".

*Par le décret du 2 novembre 1899, Jean-Jacques Bordelongue est nommé directeur de l'exploitation électrique.*

*Le décret du 3 août 1909 scinde la direction de l'exploitation électrique en deux directions :*

- la direction de l'exploitation télégraphique et
- la direction de l'exploitation téléphonique.

*Édouard Estaunié <sup>(1)</sup> est le premier directeur de l'exploitation téléphonique. En 1911, il est remplacé par Edmond, Alexandre Bouchard.*

(1) Édouard Estaunié (1862-1942), ingénieur des Postes et Télégraphes et célèbre écrivain, a inventé, en 1904, le mot "télécommunication" alors qu'il était directeur de l'École supérieure des PTT.

*Le décret du 5 septembre 1916 instaure, pour la première fois, la fonction de secrétaire général des Postes, des Télégraphes et des Téléphones dont la charge est attribuée au directeur du personnel au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

*La fonction est attribuée à Louis Pasquet, alors directeur du personnel au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

*Le décret du 28 octobre 1918 confirme que le "directeur du personnel et de la comptabilité" fait fonction de secrétaire général.*

*La loi de finances du 30 juin 1923 institue le budget annexe des PTT.*

*La loi du 9 février 1941 réorganise l'Administration centrale qui est placée sous l'autorité du secrétaire général des Postes, Télégraphes et Téléphones. Elle comprend 5 directions :*

- la direction de la poste et des bâtiments,
- la direction des télécommunications (Télégraphes et Téléphones),
- la direction du personnel,
- la direction du budget et de la comptabilité et
- la "direction de la Caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent".

*Après la Libération, le décret du 10 mai 1946 crée, pour la première fois, les deux directions générales :*

- la direction générale de la Poste et
- la direction générale des Télécommunications.

#### **4 – Administration centrale des Télécommunications (1946-1970)**

1946-1951 Charles Lange (1899-1965) (directeur général des Télécommunications).

*Premier directeur général des Télécommunications, après avoir été de 1931 à 1941, directeur de l'Exploitation téléphonique et de 1941 à 1946, directeur des Télécommunications.*

1951-1957 Jean Rouvière (directeur général des Télécommunications).

1957-1967 Raymond Croze (directeur général des Télécommunications).

1967-1971 Pierre Marzin (directeur général des Télécommunications).

#### **Sources :**

LIBOIS (J.), *Genèse et croissance des télécommunications*. Masson et CNET-ENST, Paris, 1983.